

est un fervent partisan d'ISO 31000 qui, selon lui, « donne un moyen objectif d'évaluer l'importance qu'accorde l'organisme aux systèmes de contrôle des processus quels qu'ils soient. »

Pour M. Parkinson, le fait qu'ISO 31000 ne puisse pas être utilisée à des fins de certification ne constitue pas un problème, puisqu'« elle fournit néanmoins aux auditeurs internes une base permettant d'établir un modèle normatif avec les principes par rapport auxquels l'auditeur peut vérifier la performance du processus de management du risque. »

Il apprécie le fait qu'ISO 31000 « peut aussi servir d'appui à la conception de moyens de maîtrise et à l'évaluation des pratiques organisationnelles de management du risque. Les processus sont simples et applicables à différentes échelles – ils peuvent être expliqués brièvement à un client et être utilisés à n'importe quel niveau et dans n'importe quel secteur d'un organisme. La démarche est applicable dans n'importe quel contexte », conclut-il.

Son plus grand atout

ISO 31000 peut être utilisée pour traiter des risques à tous les niveaux et dans tous les domaines, ce qui constitue à mon sens son plus grand atout. C'est la raison pour laquelle cette norme a été adoptée aussi largement par de nombreux organismes publics et privés dans le monde.

La norme offre également un langage commun, convenu à l'échelon international, qui, non seulement permet aux professionnels du management du risque de se comprendre, mais donne également aux auditeurs internes chargés des questions de sûreté, de sécurité ou de qualité la possibilité d'intervenir dans leurs discussions, ce qui a le mérite de promouvoir la coopération et de donner de meilleurs résultats.

Du nouveau à l'horizon

L'intérêt manifesté à l'échelon mondial pour ISO 31000 a donné lieu à une multiplication des demandes pour des recommandations quant à sa mise en œuvre, mais aussi pour des applications spécifiques, notamment en matière de management du risque lié aux perturbations, en particulier depuis la série de tremblements de terre qui a secoué la Nouvelle-Zélande et le Japon.

En février 2011, l'ISO/TMB a mis sur pied le comité de projet ISO/CP 262, *Management du risque*, chargé d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre d'ISO 31000. Le CP sera peut-être amené à élargir son programme de travail à la préparation d'autres documents relatifs au management du risque, ce qui pourrait entraîner sa conversion en un comité technique (TC), dont le cahier des charges serait, entre autres, de :

- Veiller à l'harmonisation parfaite de la norme en cours d'élaboration avec ISO 31000, ISO Guide 73 et ISO/CEI 31010
- Tenir à jour les trois documents existants
- Développer les propositions d'études nouvelles soumises par les membres
- Servir de point de contact pour les autres TC et GT en lien avec le management du risque dans d'autres normes.

*L'incertitude est
l'obstacle le plus
redoutable auquel
se heurte la confiance.*

Le comité de projet compte à l'heure actuelle 33 membres participants (P) et 3 membres observateurs (O) – il bénéficie de la participation de la plupart des économies du G8, du G20 et du BRIC, y compris des institutions spécialisées de l'ONU et de nombreux autres organismes désireux d'établir des liaisons. La première réunion du CP s'est tenue en septembre 2011.

Il se lancera bientôt dans la préparation d'une norme établissant des lignes directrices fondées sur les meilleurs éléments des documents nationaux cités plus haut, ce qui permettra de préparer rapidement un projet à soumettre pour observation aux comités miroirs nationaux. Si ceux-ci sollicitent les observations d'un large éventail de parties prenantes des organismes concernés, nous pouvons être certains que le document qui en résultera répondra aux besoins du plus grand nombre. ■

À propos de l'auteur



Kevin W. Knight AM est Président du comité de projet, ISO/CP 262, *Management du risque*. Il a dirigé le groupe de travail chargé d'élaborer la norme ISO 31000. Il est,

par ailleurs, membre fondateur du comité technique mixte de Standards Australia/ Standards New Zealand pour le management du risque (OB/7 – *Risk management*). Il est connu pour sa participation très active à l'élaboration de normes de management du risque et a contribué à promouvoir la profession et la formation continue des praticiens dans ce secteur, dans le monde entier et, notamment, dans toute la région Asie-Pacifique, au cours des 30 dernières années.

